

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 64
Hebdos régionaux de Chaudière-Appalaches

Projet de parc éolien Massif du Sud

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 13 DÉCEMBRE 2010 À 19 H

Québec, le 1^{er} décembre 2010 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par François Lafond, et secondé par le commissaire John Haemmerli, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de parc éolien Massif du Sud* par Saint-Laurent Énergies inc. L'audience publique aura lieu à compter du **lundi 13 décembre 2010 à 19 h** et se tiendra au **Centre communautaire de Saint-Luc-de-Bellechasse, situé au 115, rue de la Fabrique**.

Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. Elles seront diffusées en mode audio et en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 24 janvier 2011, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 12 avril 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

COMMUNIQUÉ

- Municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, 4340, rue Principale ;
- Bibliothèque municipale Biblio-Buck, 4340, rue Principale, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland ;
- Bureau de la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse, 115, rue de la Fabrique ;
- Bureau de la municipalité de Saint-Magloire, 130, rue Principale.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Saint-Laurent Énergies inc. projette d'aménager et d'exploiter un parc éolien qui aurait une puissance nominale de 150 MW, déployée par 75 éoliennes de 2 MW chacune. Le parc éolien serait situé majoritairement sur des terres publiques comprises dans le Parc régional du Massif du Sud. Les éoliennes se trouveraient dans la MRC de Bellechasse et la MRC des Etchemins et seraient réparties dans les municipalités de la façon suivante : 45 à Saint-Luc-de-Bellechasse, 18 à Saint-Magloire, 8 à Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et 4 à Saint-Philémon.

Le projet prévoit aussi la réfection et la construction de chemins d'accès, la construction de différents bâtiments de service, la mise en place d'un réseau collecteur, principalement constitué de lignes électriques souterraines ainsi que la construction d'un poste élévateur transformant les 34,5 kV produits par les éoliennes en 120 kV pour la ligne de transport d'énergie. Le projet est évalué à 350 millions de dollars. La mise en service du parc éolien est prévue pour décembre 2012.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de parc éolien Massif du Sud*.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Julie Olivier, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-massif-du-sud@bape.gouv.qc.ca.